

Le coin de la protection civile : un appel impératif à tous : défense civile

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **57 (1969)**

Heft 103

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Allô la ville, ici la campagne

Les toxiques et la production alimentaire

Point de vue des producteurs sur un problème qui préoccupe beaucoup de monde (voir « Femmes Suisses », juillet 1969)

Ne le cachons pas ; en Suisse, le consommateur est bien protégé, quoique l'application des règlements et les contrôles laissent parfois à désirer.

Toute culture, pour être rentable, nécessite l'emploi de stimulants et d'agents protecteurs ; parmi eux, les engrais. De ce côté-là, rien à craindre. Au contraire, les progrès de la technique permettent de les utiliser non seulement judicieusement, mais même pour consolider la santé humaine. C'est ainsi que l'on enrichit actuellement les engrais en magnésium.

Les craintes des ménagères proviennent d'une autre catégorie de produits chimiques, les antiparasitaires, ces remèdes contre les maladies, les insectes et les mauvaises herbes. Nous ne voulons pas remettre en question leur utilité. Cultiver, c'est déifier la nature... et il faut la déifier pour vivre de la terre. Les variétés actuelles — plus fragiles — exigent davantage de traitement, l'agrandissement des surfaces entraîne les mêmes conséquences et les transports internationaux impliquent une meilleure protection des produits.

Mais le producteur n'est pas seul en cause. Soyons honnêtes et reconnaissons l'exigence de la clientèle qui désire des fruits et des légumes appétissants ! Nous n'avons donc qu'à nous en prendre à nous-mêmes, si nous avons des résidus toxiques ! Heureusement des barrières nous protègent. Quelles sont-elles ?

Une protection à tous les échelons

Les fabricants, puis le Service fédéral des toxiques testent tous les nouveaux produits anti-parasitaires, avant leur éventuelle homologation par les stations fédérales de recherches agronomiques.

Les recommandations données aux utilisateurs renforcent encore cet éventail de mesures. Quand, où et combien, telles sont les questions auxquelles répondent les directives d'emploi. Plusieurs produits nocifs ne doivent en effet traiter que certaines cultures et seulement contre certains parasites. Une autre notion joue également un rôle prépondérant, c'est le délai d'attente. Sous ce vocable, il faut entendre la période s'étendant entre la dernière application du produit et la récolte.

Qui respecte ces délais, des délais souvent de plusieurs semaines ? Tous les maraîchers, arboriculteurs et agriculteurs ? Nous l'espérons ! Si des marges de prudence interviennent dans les calculs, il n'en demeure pas moins symptomatique que les périodes d'attente imposées par les diverses réglementations nationales varient d'un pays à l'autre. Pour le mévinphos, on exige dix jours en Suisse, sept en France et trois ou quatre ailleurs.

Les dangers

L'application à la lettre des directives d'emploi figurant clairement sur toutes les étiquettes se révèle être indispensable, à tel point que des intoxications très graves se sont produites chez des voleurs de légumes. Cette remarque soulève la question des dangers qui guettent le consommateur, malgré certaines protections. Le danger réside dans la tricherie, dans l'inconscience de quelques vendeurs, dans les cultures mixtes (ex. : plantations de légumes sous des arbres fruitiers). Son acuité dépend de la vigilance des services cantonaux du contrôle des denrées alimentaires et du nombre de fonctionnaires chargés de cette tâche ; là aussi le manque de personnel se fait sentir.

La lutte au plan technique et scientifique

Onze cantons et plusieurs grandes entreprises possèdent maintenant des appareils grâce auxquels on détecte les traces les plus infimes de résidus. L'analyse des résultats entraîne parfois des modifications dans les homologations. Il n'y a qu'à rappeler que depuis l'affaire des fromages suisses refusés par les Etats-Unis, l'aldrine figure chez nous sur une liste noire.

Si, d'une manière générale, le consommateur suisse est bien protégé, il n'en demeure pas moins que certaines lacunes subsistent. Ainsi, les douaniers ne possèdent pas encore un catalogue des produits acceptés dans notre pays. Plus d'un cultivateur en profite.

Mais pourquoi vouloir peindre le diable sur la muraille quand les empoisonnements dus aux toxiques sont si rares ? En fait, il ne s'agit pas seulement de prévenir quelques accidents, mais surtout de donner suite à une crainte formulée fréquemment. L'absorption régulière de légères doses de poisons ne risquent-elles pas d'entraîner une lente dégradation de la santé publique ? Non, répondent les spécialistes. Nous n'oublions pas de tenir compte des effets chroniques dans nos essais. Quant à nous, les consommateurs, acceptons cette réponse avec l'espoir que l'avenir confirmera cette thèse.

A noter encore qu'une nouvelle loi fédérale régit depuis quelques mois le commerce des toxiques, que les agronomes se méfient davantage des amateurs, des bricoleurs et des petits cultivateurs que des grands propriétaires bien équipés, bien formés et conscients des dangers résultant d'une mauvaise utilisation anti-parasitaires.

Comment conclure sans mettre particulièrement en évidence une dernière constatation. D'après les toxicologues, une salade emballée dans un journal récent risque d'être plus nocive (à cause des encres d'imprimerie) qu'un légume traité avec des fongicides.

Comme quoi toute protection reste bien relative sans l'offensive permanente et sur tous les fronts de ceux qui doivent défendre la santé des acheteurs. CRIA — D. F.

De l'ombre à la lumière

Qui d'entre nous se doute du travail accompli, dans la plus grande discrétion, par les Dominicaines de Béthanie ? Cet ordre s'est spécialisé dans la visite et le réconfort de détenues. Il fut fondé en 1866 par le Père Lataste. Celui-ci avait saisi l'urgence nécessaire de créer une communauté féminine vivant ensemble la miséricorde du Christ. Ces sœurs se sentent solidaires des prisonnières et veulent les aider à se retrouver elles-mêmes dans leur dignité d'êtres humains. En effet, ces femmes, plus que toutes les autres, méritent de recevoir une aide morale dans un moment particulièrement difficile de leur existence. Parmi les libérées de justice, il s'en trouve qui désirent entrer à Béthanie et faire étroitement partie de cette famille religieuse et, si leur vocation est réelle, elles deviendront membres de la communauté, à titre égal, et il ne sera plus jamais fait mention de leur passé.

UNE AIDE VRAIE

Sœur Jeanne-Dominique, sœur missionnaire, visite les prisons de femmes. Les lourdes portes s'ouvrent pour la laisser pénétrer dans le monde de l'incarcération. Il lui est permis alors de réunir devant un écran celles qu'elle considère comme ses sœurs. Elle met constamment à leur service son merveilleux don de photographe et d'observatrice de la nature et recueille par ses diapositives les merveilles et les miracles renouvelés de la création et de la vie. Sœur Jeanne-Dominique montre la fleur qui s'épanouit même dans les conditions les plus difficiles, le soleil et ses jeux dans les gouttes d'eau, la paix d'un paysage de montagne, une plage merveilleusement aplatie par les vagues, les pas dans le chemin enneigé, le rosier en fleurs après les froids de l'hiver.

Ces images sont présentées dans un ordre qui favorise la méditation et le retour sur soi-même. Les prisonnières, elles aussi comme

de faibles plantes, peuvent reprendre pied dans l'existence, retrouver une place dans la société, en un mot renaitre, recommencer une vie qui vaut la peine d'être vécue. Aucune parole moralisatrice, ni de pitié déplacée, mais un contact direct, une chaleur humaine, en un mot un rayonnement qui permet par la suite des entretiens en tête-à-tête, des échanges de lettres, des rencontres après le retour à la vie normale.

Nombreuses sont celles qui, en Europe et en Suisse spécialement, ont pu bénéficier de l'aide des Dominicaines de Béthanie : maisons d'accueil, possibilités de redémarrer dans le travail, voies diverses conduisant vers une nouvelle vie, voilà les multiples occasions offertes par ces femmes actives et généreuses à celles qui ont dû payer des fautes dont elles n'étaient pas toujours responsables.

Merci à Sœur Jeanne-Dominique : par sa foi, son amour, son sens artistique, elle ouvre des horizons de lumière à celles qui vivent dans l'ombre de leurs soucis et de leurs angoisses en face d'un avenir incertain.

Monique Lechner

LE COIN DE LA PROTECTION CIVILE

Un appel impératif à tous :

Défense civile

Qu'est-ce, au fond, que le manuel « Défense civile » qui a été distribué à tous les ménages de notre pays ? Un appel impératif adressé aux citoyennes et citoyens pour qu'ils mettent tout en œuvre afin de survivre en cas de danger, de guerre ou de catastrophe.

Dans sa préface, le conseiller fédéral von Moos expose les raisons ayant rendu cette publication nécessaire et urgente. Souvenons-nous de ceux qui ont prêté serment au Rütli ! Aujourd'hui, les conditions sont bien différentes, mais il nous appartient aussi de sauvegarder notre constitution et nos droits civiques. Chacun doit être prêt à faire face aux dangers qui peuvent nous menacer d'un moment à l'autre, peut-être même en cet instant précis. Editée en trois langues — français, allemand et italien — cette publication fait l'éloge de notre indépendance et de notre souveraineté, pour lesquels nos ancêtres ont lutté et dont nous jouissons encore aujourd'hui.

Face au danger, nul n'est favorisé. C'est en période de paix que les mesures nécessaires à la défense civile doivent être prises, exactement comme on le fait pour la défense militaire de notre pays. Prenant en considération cette nécessité, le Parlement a adopté en juin 1969 la loi fédérale sur les organes directeurs et le conseil de la défense.

Cependant, contrairement à ce qui se passe pour la défense militaire du pays, la défense civile est l'affaire de chacun, homme ou femme. C'est précisément pour que chaque personne puisse connaître les diverses tâches de la protection civile, et après que sa nécessité ait été mise en évidence à de nombreuses reprises au Parlement, que le Conseil fédéral a décidé de publier le petit livre rouge qui a déjà fait beaucoup parler de lui.

En son début, l'ouvrage s'adresse particulièrement aux femmes, en énumérant les mesures qu'il convient de prendre en cas de catastrophe. Il les rend attentives, quels que soient leur âge, leurs activités professionnelles ou leur situation sociale, à leurs responsabilités envers le pays. Il faut qu'elles se préparent à toutes éventualités, qu'elles soient prêtes à se rendre utiles dans l'un ou l'autre secteur de la protection civile. Les illustrations soulignent les champs d'action qui s'offrent aux femmes. C'est, en effet, en grande partie d'elles, de leur sens des responsabilités envers leur famille et leur pays, que dépend la survie de la population civile. La « Défense civile » leur donne, dans ce sens, des conseils précieux.

La Protection civile

ÉNIGME LITTÉRAIRE

A méditer en ces temps de fête et de bombance

N. parlait avec ferveur, comme quelqu'un qui fait part de pensées longuement mûries :

« Quand j'étais libre et que je lisais des livres où des sages méditaient sur le sens de la vie, ou bien sur la nature du bonheur, je ne comprenais pas grand-chose à ces passages. Je me disais : les sages sont censés penser. C'est leur métier. Mais le sens de la vie ? Nous vivons et c'est ça qui a un sens. Le bonheur ? Quand les choses vont très bien, c'est ça le bonheur, tout le monde le sait. Dieu merci, il y a eu la prison ! Ça m'a donné l'occasion de réfléchir. Pour comprendre la nature du bonheur, il faut d'abord analyser la satiété. Tu te rappelles la L. ou le contre-espionnage ? Tu te rappelles cette soupe d'orge diluée ou cette bouillie au gruau d'avoine sans une once de matière grasse ? Peux-tu dire que tu MANGES une chose pareille ? Non. Tu communies avec. Tu la prends comme un sacrement ! C'est comme le « prana » des Yogis. Tu manges lentement, du bout de ta cuillère de bois, tu le manges en t'absorbant totalement dans le processus de manger, en pensant au fait de manger... Et cela se répand à travers ton corps. Tu trembles en sentant la douceur qui s'échappe de ces petits grains trop cuits et du liquide opaque dans lequel ils flottent. Et puis — sans presque aucune nourriture — tu continues à vivre six mois, douze mois. Peux-tu vraiment comparer ça avec la façon grossière dont on dévore les steaks ? »

R. ne pouvait jamais supporter d'écouter les autres longtemps. Il envisageait toutes les conversations de la même façon, à savoir que c'était généralement lui qui faisait profiter ses amis des trésors de sa réceptivité. Il s'efforça donc d'interrompre N., mais celui-ci le saisit par sa combinaison et le secoua pour l'empêcher de parler.

« C'est ainsi que dans nos pauvres carcasses et d'après nos malheureux camarades, nous apprenons la nature de la satiété. La satiété ne dépend absolument pas de la quantité que nous mangeons, mais de la façon dont nous mangeons. C'est la même chose avec le bonheur, exactement la même chose. L., mon ami, le bonheur ne dépend pas du nombre de bienfaits extérieurs que nous avons arrachés à la vie. Il dépend uniquement de notre attitude envers eux. Il y a un dicton là-dessus dans la morale taoïste : « Quiconque est capable de contentement sera toujours satisfait. »

Nos lecteurs trouveront la solution à cette énigme, soit le nom de l'auteur des lignes ci-dessus, quelque part dans ce journal...

Pour le beau troussseau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHONE-GENÈVE
... Pour le joli cadeau

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant
Retouches et réparations pour dames
et enfants



**INSTITUT DE BEAUTÉ
LYDIA DAINOW**

Ecole d'esthéticiennes
Diplôme International Cidexco

Rue Pierre-Falio 17
Tél. (022) 35 30 31

Genève
Membre de la FREC